

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 octobre 2012.

2012 R. 22 G - Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société publique locale du Carreau du Temple.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la délibération DF 23 G – DJS 6 G, en date du 24 septembre 2012, portant création de la Société publique locale du Carreau du Temple ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 2 octobre 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Société publique locale du Carreau du Temple :

Conseil d'administration :

Mme Lyne COHEN-SOLAL, en remplacement de M. Bernard GAUDILLERE, désigné le 24 septembre 2012, démissionnaire.

Assemblées générales :

Mme Lyne COHEN-SOLAL déléguée, en remplacement de M. Bernard GAUDILLERE, désigné le 24 septembre 2012, démissionnaire.